

Brocante du 21 juin 2026 à Bernay-Vilbert

Réservation / Attestation à remplir par les exposants

Toutes les rubriques doivent impérativement être remplies : aucune réservation ne sera prise en compte si le questionnaire n'est pas intégralement complété.

Je soussigné (e)

Nom Prénom

Né (e) le : à Département

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

.....

Tél. :

Mail :@.....

Pièce d'identité (au choix) :

☐ Carte d'identité

☐ passeport

☐ permis de conduire

Numéro :

Date de délivrance :

Autorité de la délivrance :

☐ N° d'immatriculation de mon véhicule :

☐ N° KBIS (uniquement pour les professionnels) :

☐ Produits présentés (ex : vêtements/objets de décoration, etc...) :

☐ Déclare sur l'honneur (à cocher uniquement pour les particuliers) :

- ne pas être commerçant,

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce),

- ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Je réserve (nombre de mètres) mètres à la brocante de Bernay-Vilbert

(Tarif : - Particulier habitant Bernay-Vilbert : 3€ le mètre, Particulier extérieur à Bernay-Vilbert : 5€, Professionnel : 6€)

Fait à le/...../2026

Signature précédée de la mention manuscrite suivante :

"j'ai lu et j'accepte la réglementation ci-joint"

CI-JOINT :

- mon règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de mètres

- la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité

Important : Règlementation

- Placement de 6h à 7h30.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant.
- Aucune vente d'animaux n'est autorisée sur cette brocante.
- L'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de celle-ci et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.
- L'organisateur ne remboursera aucune inscription pour quelque raison que ce soit.
- La date limite d'inscription est fixée au 19 juin 2026 et l'acceptation d'une inscription après cette date sera liée à la place disponible restante.
- L'exposant s'engage à respecter le métrage contractuel et à payer le montant de la différence sur place sous peine d'expulsion, à remporter tous les objets déballés, tous les déchets et laisser la place nette de tout détritrus.
- L'exposant certifie que les objets exposés à la vente sont sa propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente (sauf professionnels).
- Une distance de 3 mètres devra impérativement être respectée entre deux exposants, en vis-à-vis, situés de chaque côté de la voie, pour laisser le passage aux pompiers ou tout autre véhicule prioritaire.
- Le participant non professionnel réservataire s'engage à être présent sur son stand et à ne pas se faire représenter par un prête-nom.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de ce règlement et être informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Important: **Seules les inscriptions complètement remplies accompagnées du règlement et d'une pièce d'identité seront prises en compte pour la réservation des emplacements.**

Chèque à l'ordre du "Comité des Fêtes de Bernay-Vilbert"

Tarif particulier habitant de Bernay-Vilbert : 3 euros le mètre

Tarif particulier extérieurs à Bernay-Vilbert : 5 euros le mètre

Tarif professionnel : 6 euros le mètre

Païement à joindre impérativement avec le bon de réservation à l'adresse suivante

Comité des fêtes de Bernay-Vilbert

Mairie de Bernay-Vilbert

6 place du Buteau

77540 Bernay-Vilbert

Mail : comitefetesbv.brocante@gmail.com

TOUT PROFESSIONNEL ACCEPTÉ SAUF RESTAURATION